

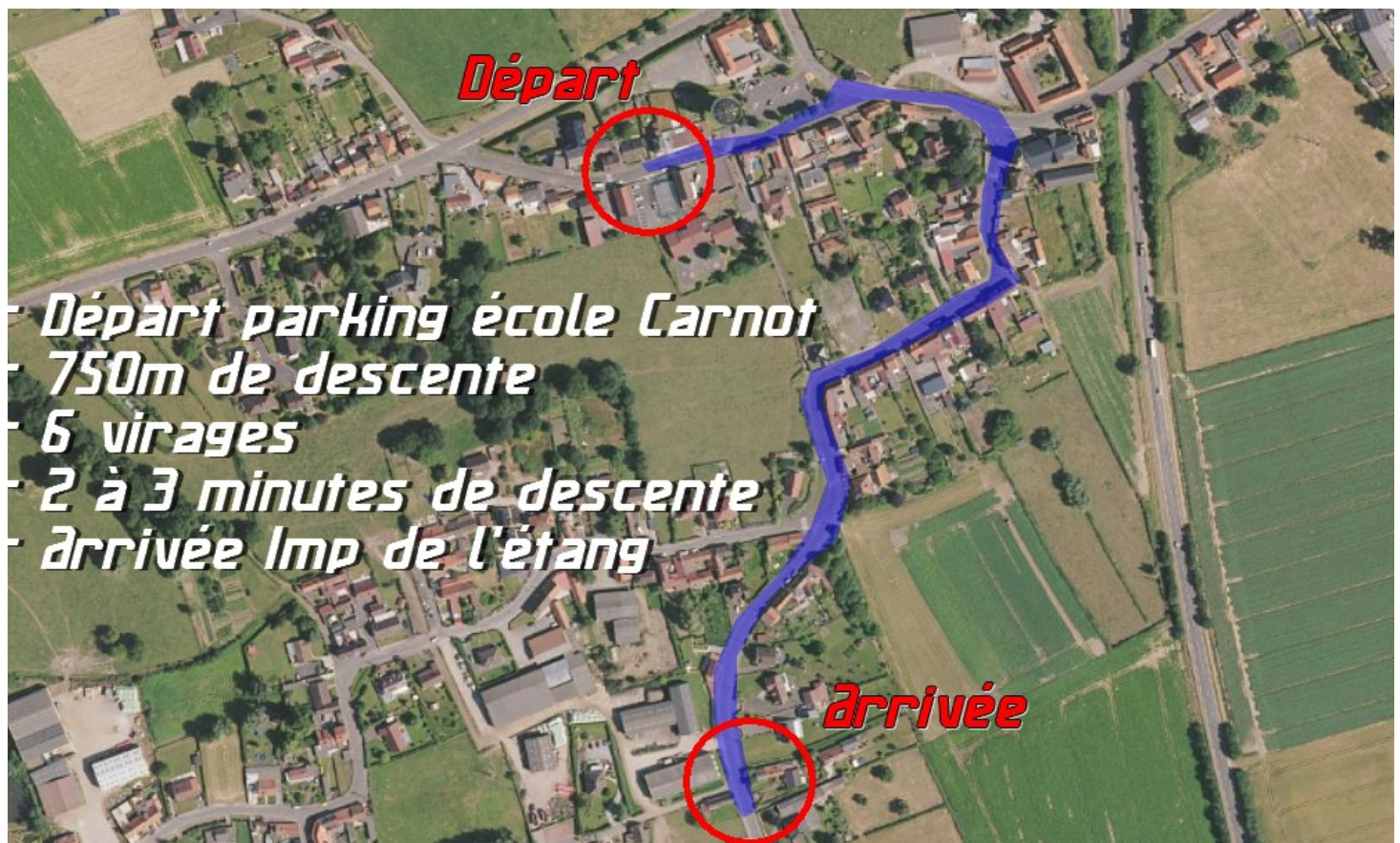


COMITÉ DES FÊTES DE MOLINGHEM

REGLEMENT CAISSES A SAVON DU 27 AOUT 2022

La manifestation est organisée par le Comité des fêtes de Molvinghem. Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement peuvent participer aux descentes. Les descentes sont ouvertes à tous à partir de 7 ans (sous réserve des modalités d'inscriptions). Ce ne sont pas des courses de vitesse. Cette journée sera placée sous le signe de la convivialité et de l'amusement, sans esprit de compétition. Pour les mineurs, les descentes sont placées sous la responsabilité des parents. La direction de l'épreuve (membres de l'organisation) est la seule habilitée à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Article 1 : Le parcours



Sur une distance d'environ 750m, la descente débutera rue de 11 novembre et se terminera rue de Lillers.

Article 2 : Sécurité du parcours

Les descentes se feront sur circuit totalement fermé à la circulation. Le parcours sera balisé par des ballots de pailles, des barrières et de la rubalise. Des signaleurs seront disposés dans les endroits

dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Un service de « Premiers soins » sera assuré.

Article 3 : Véhicules

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon. Elles doivent être fabriquées sur un châssis en bois ou en métal. Des systèmes de suspensions sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur 2 roues minimum. La caisse doit être dépourvue de pédales, de chaînes et de moteurs, elle se déplace par la seule force de la gravité.

➤ Conception - Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote (les pieds ne peuvent être en aucun cas en contact avec le sol).
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote, ni pour le passager, ni pour les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.
- L'usage de batteries sèches de plus de 3,5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimé ou toute autre source d'énergie est strictement interdit.
- Les caméras embarquées sont autorisées si elles sont fixées avant le contrôle technique.

➤ Remorquage

-

- Des points d'attaches solidement fixés à l'avant et à l'arrière de la caisse sont obligatoires. Chaque caisse possédera 2 jeux de sangles d'au moins 1,50m de long et munies de mousquetons. Les câbles métalliques sont interdits.

➤ Dimensions

-

- Longueur maximum : 2,50m
- Largeur maximum : 1,20m
- Afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur de 1,50m maximum est recommandée. Une garde au sol inférieure à 30cm favorise la tenue de route.

➤ Publicité

-

- La publicité est permise mais elle ne doit pas présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites (sauf nom caricaturé, l'humour reste de mise).

Article 4 : Sécurité des pilotes

Le port du casque intégral (type mobylette ou moto) et de gants sont obligatoires. Les gants en laine ou type cyclistes sont déconseillés. Le port de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est également obligatoire.

Attention : Le port du casque intégral, des gants et des vêtements de course est également obligatoire pendant les remontées.

Article 5 : Droits à l'image

Les participants à la course autorisent l'association "Comité des fêtes de Molinghem" à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographies / vidéos), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités autres que la remise des prix attribués.

Article 6 : Responsabilité et assurances

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule.

Concernant les assurances, nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera engagée. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance (responsabilité civile) qui sera à joindre au bulletin d'inscription.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Article 8 : Règles générales

La direction de l'épreuve est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure les véhicules non conformes aux sécurités requises et au non respect du règlement.

Une caisse ne peut effectuer qu'une seule descente par manche. Elle ne peut se prêter entre pilotes pour la même descente. En revanche, deux pilotes peuvent utiliser la même caisse et alterner les différentes descentes.

Article 9 : Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut pour chaque participant (pilote et / ou passager) :

- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin d'inscription) pour les personnes de moins de 18 ans.
- Justifier d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur).
- Fournir un certificat médical de moins de 12 mois certifiant l'aptitude de la pratique à l'épreuve ou disposer d'une licence sportive en cours de validité.
- Accepter le règlement de l'épreuve. Nous retourner un exemplaire signé et paraphé au bas de chaque page.
- Nous faire parvenir le bulletin d'inscription correctement rempli accompagné des différents documents cités ci-dessus avant le 1^{er} juillet. Ces documents doivent être accompagnés du paiement par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Molinghem ».

Le tarif d'inscription est fixé à **10€** par caisse et **5€** par casque.

ATTENTION : Les inscriptions seront limitées à **15 caisses** par catégorie.

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE : AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.

Les dossiers d'inscription « COMPLET » sont à déposer chez MCS LUPART - 225 rue Roger Salengro 62330 ISBERGUES « ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 18h00 (17h00 le samedi) » ou à envoyer à l'adresse : CAISSES A SAVON – MCS LUPART - 225 rue Roger Salengro – Boîte Postale 53 - 62330 ISBERGUES.

NB : Des bulletins d'inscriptions seront disponibles à l'hôtel de ville d'Isbergues ainsi qu'en mairies annexes de Molinghem et de Berguette. Les inscriptions le jour de la course sont impossibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription. En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir.

Article 10 : Catégories

MONO PLACE

- Catégorie « Jeunes » (CMJ) : de 7 à 12 ans
- Catégorie « Adultes » (CMA) : de 13 à 99 ans

DOUBLE PLACE

- Catégorie « Duo Adultes » (CDA) : 13 à 99 ans

ASSOCIATIONS / COMMERCANTS (MONO ou DOUBLE PLACE)

- Catégorie « Associations / Commerçants » (CAC) : 13 à 99 ans

NB concernant la catégorie « Associations / Commerçants » : Nous donnons priorité aux associations isberguoises et commerçants isberguois avec une date limite d'inscription fixée au 1^{er} mai. Passé cette date (et jusqu'au 1^{er} juillet), nous ouvrons à toutes les associations et à tous les commerçants.

Article 11 : Départ et validation des caisses

Le contrôle technique des caisses se fera « rue du 11 novembre » de 8h00 à 10h00. Un parc fermé sera prévu avant la ligne de départ.

Un numéro de course sera attribué à chaque véhicule et devra rester visible pendant toute la durée de l'épreuve. Un emplacement libre de format A4 est obligatoire sur le véhicule.

Le départ s'effectuera dans la rue du 11 novembre à partir de 8h30 (manche d'essai) pour tous les participants. Un pilote ne pourra pas refaire la manche d'essai même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Les pilotes arrivant en retard au départ seront disqualifiés (sans remboursement possible).

Article 12 : Déroulement

Les participants s'élanceront un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. L'épreuve se déroulera au minimum sur 3 manches (sera défini en fonction du nombre de participants). La première se disputera le matin et servira de descente d'essai. Les autres se dérouleront l'après-midi.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée.

Les remontées se feront sous notre responsabilité. Il est demandé à chaque participant de se mettre en sécurité dès l'arrivée et de rester à proximité de sa caisse en attendant d'être remonté jusqu'au parc fermé. Si une caisse doit quitter le parc fermé pour effectuer une réparation (ou pour toute autre raison), elle devra repasser au contrôle technique avant la prochaine descente.

Un jury composé de personnes de l'organisation décernera, dans chaque catégorie, différents prix selon leurs propres appréciations et selon différents critères (créativité, originalité, technicité, déguisement, etc...).

Nombre de prix attribués dans chaque catégorie :

Catégorie « Mono place Jeunes » → 1 prix

Catégorie « Mono place Adultes » → 2 prix (1 prix « Homme » et 1 prix « Femme »)

Catégorie « Double place Adultes » → 3 prix (1 prix « Equipe hommes », 1 prix « Equipe femmes » et 1 prix « Equipe mixte »)

Catégorie « Associations / Commerçants » → 1 prix

Chaque concurrent prenant le départ recevra une récompense quel que soit son classement.

Article 13 : Autres points

Ce règlement s'adresse à tous et à toutes les catégories. Le but est de s'amuser mais pas de faire n'importe quoi.

Toute personne non inscrite ne sera pas autorisée à piloter une caisse ou à être passager pendant la descente mais également pendant la remontée.

Des buvettes seront mises en place à proximité des zones de départ et d'arrivée ainsi qu'une zone de restauration afin d'accueillir les spectateurs, vos familles et amis.

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance des 13 articles ci-dessus et m'engage à respecter en tout point ce règlement. Je n'engagerai aucune poursuite, en cas de dommage matériel ou corporel, à l'encontre de l'association du Comité des Fêtes de Molinghem et de ses bénévoles.

Fait à : Le :

Signature :

Signature des parents ou du responsable légal (si mineur) :



COMITÉ DES FÊTES DE MOLINGHEM

BULLETIN D'INSCRIPTION - CAISSES A SAVON DU 27 AOUT 2022

Catégories (cochez la catégorie souhaitée)

<input type="checkbox"/>	CMJ - Mono place "Jeunes"
<input type="checkbox"/>	CMA - Mono place "Adultes"

<input type="checkbox"/>	CDA - Double place "Adultes"
<input type="checkbox"/>	CAC - Associations / Commerçants

Tarifs : 10 € par caisse et 5 € par casque

Pilote

Nom :
Prénom:
Date de naissance :
Adresse :

N° portable
Adresse mail :

Autorisation parentale pour le pilote ⁽¹⁾

Je soussigné(e) :

père / mère / tuteur / représentant légal ⁽²⁾ autorise le pilote désigné ci-dessus à participer à l'épreuve de caisses à savon et n'engagerai aucune poursuite en cas de problème matériel ou corporel à l'encontre de l'association "Comité des Fêtes de Molvinghem" et de ses membres.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

Approbation du règlement

Le pilote certifie avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à le respecter. Le pilote joint au présent bulletin d'inscription, un certificat d'assurance de responsabilité civile valide au jour de la manifestation ou celui de son représentant légal s'il est mineur.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

Passager

Nom :
Prénom:
Date de naissance :
Adresse :

N° portable
Adresse mail :

Autorisation parentale pour le passager ⁽¹⁾

Je soussigné(e) :

père / mère / tuteur / représentant légal ⁽²⁾ autorise le passager désigné ci-dessus à participer à l'épreuve de caisses à savon et n'engagerai aucune poursuite en cas de problème matériel ou corporel à l'encontre de l'association "Comité des Fêtes de Molvinghem" et de ses membres.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

Approbation du règlement

Le passager certifie avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à le respecter. Le passager joint au présent bulletin d'inscription, un certificat d'assurance de responsabilité civile valide au jour de la manifestation ou celui de son représentant légal s'il est mineur.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

***Documents à joindre (par participant) au bulletin d'inscription :** Une attestation d'assurance "Responsabilité Civile" valide au jour de la manifestation / Un certificat médical de moins de 12 mois certifiant l'aptitude de la pratique à l'épreuve ou une photocopie de licence sportive en cours de validité / Un exemplaire du règlement signé et paraphé au bas de chaque page / Le paiement par chèque à l'ordre du "Comité des Fêtes de Molvinghem."*

⁽¹⁾ Si mineur. / ⁽²⁾ Rayez la ou les mentions inutiles.